

Présidence

Dossier suivi par
Clément GALLON
Tél. 04.74.45.47.20
clement.gallon@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlpt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procéd
ures_urba\Documents_urba\PLU\TREV
OUX\Modif_Rev°\Projet modification
PLU\CP_modif.1_Trévoux.doc

Chambre d'Agriculture de l'Ain

4 avenue du Champ de foire
BP 84
01003 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 45 47 43



MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE TREVOUX
PLACE DE LA TERRASSE
01600 TREVOUX

Bourg-en-Bresse, le 11 avril 2023

Objet : Modification n°1 du PLU
- AVIS -

Monsieur le Maire,

Par un courrier réceptionné dans nos services le 17 mars 2023 et conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de TREVOUX suite à votre arrêté municipal du 15 février 2023. Nous vous en remercions.

Parmi les 18 objets portés par cette modification nous ne formulons pas de remarques particulières.

Au titre des personnes publiques associées à cette modification simplifiée, nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président



Michel JOUX